



POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

FÉDÉRATION DE WATERPOLO DU QUÉBEC

Définitions

Dans la présente politique, les termes suivants sont définis comme suit :

- a) Risque : La probabilité que quelque chose qui aura un impact sur l'atteinte des objectifs de la fédération se produise.
- b) Gestion des risques : Un processus explicite et organisé, utilisé pour déterminer, évaluer et traiter les risques afin de mieux s'y prendre pour obtenir les résultats escomptés, d'une manière qui reflète les valeurs de la fédération.
- c) Programme de gestion des risques : Les mesures que prendra Water-Polo Québec pour analyser les risques, et mettre en œuvre, surveiller et évaluer les stratégies de traitement des risques.
- d) Réduction des risques : Mesures prises pour réduire la probabilité ou la gravité d'une perte.
- e) Registre des risques : Un document qui décrit les risques identifiés et évalués, les mesures courantes de traitement des risques, les mesures additionnelles possibles de traitement des risques et les efforts de communication. Le registre sera régulièrement mis à jour par Water-Polo Québec.

Énoncé de politique

Water-Polo Québec s'est engagé à mettre en place un programme de gestion des risques exhaustif et transparent qui aidera à l'amélioration de la performance organisationnelle ainsi qu'à la réduction des risques dans le sport, partout au Québec.

Objectifs

La présente politique présente les engagements de Water-Polo Québec en matière de gestion des risques. Toutefois, nous reconnaissons que la gestion des risques est une activité vaste et une responsabilité partagée. Tous les administrateurs, membres du personnel et bénévoles ont une responsabilité continue de prendre les mesures appropriées, dans les limites de leurs pouvoirs, afin de déterminer, évaluer, gérer et communiquer les risques.

Water-Polo Québec vise à mettre en œuvre des procédures de gestion efficace des risques et à en surveiller l'application, y compris des procédures pour la détermination, l'évaluation et le contrôle efficace des risques. La gestion des risques fait partie de l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration.

Portée et application

Le Directeur Général de Water-Polo Québec est responsable de la mise en œuvre et de la communication de la présente politique.

La présente politique s'applique à toutes les activités menées par Water-Polo Québec et peut être prescrite afin d'être utilisée par les clubs.

Dispositions

Water-Polo Québec croit qu'un programme de gestion des risques réussi offrira les avantages suivants :

- a) Prévenir ou limiter les blessures et les pertes pour les participants, les bénévoles et le personnel;
- b) Contribuer à mettre en valeur une « culture de gestion des risques »;
- c) Assurer la conformité à toutes les lois, règles et normes applicables;
- d) Améliorer la capacité de Water-Polo Québec à réaliser ses objectifs stratégiques et ses mesures de succès;
- e) Rehausser la marque, la réputation et l'image de Water-Polo Québec dans toute la communauté sportive, à l'échelle nationale et internationale.

La gestion des risques sera ajoutée au mandat du Comité de gouvernance. Ce mandat inclut ce qui suit:

- Suggérer au conseil d'administration les politiques à adopter et les actions à prendre pour contrôler, éviter, ou réduire au minimum les risques. Le conseil d'administration aura pour mandat d'adopter de telles politiques et de mettre en œuvre les actions nécessaires.
- Développer un registre des risques propre à Water-Polo Québec qui contient l'inventaire raisonnable de l'ensemble des risques ainsi que l'élaboration de scénarios d'action et d'intervention possibles.
- Soumettre périodiquement le fruit de son travail au conseil d'administration.
- Lorsque la corporation souscrit des produits d'assurance, le comité de gestion des risques doit régulièrement revoir les protections offertes et les primes payées, de même que les réclamations présentées à l'assureur, et apporter tout correctif nécessaire.

Le registre des risques est une base de données des risques et des techniques de contrôle des risques reliés des risques reliés notamment, aux opérations, aux finances, à la gouvernance, à la fonction d'administrateur, aux employés et bénévoles, à la conformité aux lois et règlements, à l'abus et au harcèlement, à la protection et au respect de la propriété intellectuelle, au libellé et à la communication, ainsi qu'au succès de Water-Polo Québec.

Water-Polo Québec reconnaît que les politiques et procédures de gestion des risques sont des éléments dynamiques et en constante évolution, car à mesure que de nouveaux risques sont déterminés, de nouvelles techniques de contrôle sont développées.

Le registre des risques sera distribué au conseil d'administration sur une base annuelle. Dans la gestion, l'examen et la mise à jour du registre des risques, Water-Polo Québec consultera les experts de l'industrie dans le monde du sport et en dehors de celui-ci.

Communications

Le directeur général présentera les questions liées à la gestion des risques au conseil d'administration de Water-Polo Québec.

Révision

Cette politique sera révisée au moins tous les deux ans, à la discrétion du directeur général ou du conseil d'administration de water-polo Québec.